



Dossier de présentation  
Année scolaire 2024-2025



## Index

Lettre de la direction .....	page 3
Contacts et coordonnées .....	page 4
Vision de l'école .....	pages 5 à 7
Admission .....	page 8
Horaires .....	pages 8 et 9
Absences, congés spéciaux .....	pages 9 et 10
Devoirs accompagnés et parascolaire .....	Page 10
Calendrier scolaire / jours de congé .....	page 11
Rencontres parents et collaboration parentale .....	page 12
Information santé .....	page 13
Aumônerie .....	page 14
Internet / portables .....	page 14
Règlement .....	pages 15 à 18
Tarifs et autres frais .....	pages 19 à 24
Marche à suivre pour une inscription .....	page 25



Chers parents,

Une année nouvelle s'ouvre devant nous avec ses questionnements, ses inconnues, ses espérances. En tant que parents, se pose la question du choix de l'établissement scolaire, pour votre / vos enfant/s.

L'École Chrétienne Timothée a, depuis plus de vingt ans, une espérance élevée pour la génération qui vient :

- Lui transmettre des compétences académiques solides, des connaissances essentielles théoriques mais aussi pratiques.
- Lui permettre de grandir dans sa foi et également de développer un caractère formé à l'image de Christ. La Bible dit ceci : « Le fruit de l'Esprit est : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur, maîtrise de soi. » Puissent ces qualités se développer en nous et en nos élèves.

Nous nous réjouissons d'accueillir de nouvelles familles qui ont à cœur cette transmission de connaissances et de valeurs. Quelle différence cela fera dans notre société !

Puissiez-vous être des nôtres dans ce processus de formation.

Meilleures pensées,

Anne Joly  
Directrice



## Année 2024-2025

<u>Les locaux</u>	<u>Horaires du secrétariat</u>
École Chrétienne Timothée	Mardi et vendredi
Ch. François-Lehmann 18A	8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00
1218 Grand-Saconnex / Genève	ou répondeur
<u>Tél. +41 22 300 28 49</u>	Web : <a href="http://www.ecoletim.ch">www.ecoletim.ch</a>
	e-mail : <a href="mailto:info@ecoletim.ch">info@ecoletim.ch</a>

## Organigramme fonctionnel nominatif

Prénom	Secteur	E-mail
Anne Joly	Direction générale et comité scolaire	<a href="mailto:ajoly@ecoletim.ch">ajoly@ecoletim.ch</a>
Jennifer Ibbotson	Comité scolaire	<a href="mailto:jibbotson@ecoletim.ch">jibbotson@ecoletim.ch</a>
Myriam Joly	Comité scolaire Référente du CO	<a href="mailto:mjoly@ecoletim.ch">mjoly@ecoletim.ch</a>
Catherine Lutziger	Secrétariat	<a href="mailto:info@ecoletim.ch">info@ecoletim.ch</a>
Samuel Fernandes	Comptabilité	<a href="mailto:sfernandes@ecoletim.ch">sfernandes@ecoletim.ch</a>
Laurent Joly	Aumônerie	<a href="mailto:ljoly@ecoletim.ch">ljoly@ecoletim.ch</a>



## « Une école engagée pour des destinées d'exception »

### Nos valeurs

- Foi vivante
- Passion pour l'élève
- Excellence

### Vision et mission de l'école

#### Les objectifs de l'établissement

La vision de l'éducation de l'École Chrétienne Timothée est fondée sur la Bible, dans laquelle elle puise ses orientations, sa logique, sa cohérence et ses valeurs. Nous sommes aussi reconnaissants du bel héritage transmis par la Réforme dans le domaine de l'éducation chrétienne.

Nous considérons comme primordiales :

- la maturité intellectuelle, scolaire et sociale de l'élève
- sa croissance spirituelle.

#### 1. Formation de l'identité

Pour cela, l'ECT cherche à :

- participer à l'épanouissement physique, psychologique et spirituel de l'élève
- mettre en valeur les qualités propres à l'enfant (foi, humilité, spontanéité, curiosité...)
- reconnaître ses dons
- aider chaque enfant à se connaître et à s'apprécier
- transmettre le caractère de Christ

Dans ce but, nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- partage, prière avec l'enseignant, étude de la Bible, développement de l'écoute
- enseignement couvrant les domaines physique, intellectuel, artistique, manuel



- pédagogie de l'encouragement
- travail d'équipe des enseignants
- collaboration avec les parents

## 2. Formation intellectuelle

Pour cela, l'ECT cherche à :

- transmettre de solides connaissances académiques (savoir/ savoir-faire)
- amener chaque élève à développer au maximum son potentiel intellectuel
- rechercher la connaissance de Dieu à travers diverses activités
- préparer les élèves à une bonne intégration dans la société
- s'intégrer au paysage de la Genève internationale

Dans ce but, nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- suivi du programme officiel (Plan d'études romand, <https://portail.ciip.ch/per>) et autres acquis (anglais dès la 1<sup>ère</sup> année)
- stages en entreprises pour les élèves de 9, 10 et 11<sup>ème</sup>
- préparation des élèves aux examens (épreuves cantonales, EVAFA, entrée au post-obligatoire)
- développement de l'esprit critique
- acquisition de méthodes de travail (organisation personnelle, ...)
- pédagogie adaptée aux besoins (individualisation, soutien, approfondissement, ...)
- anglais en immersion dès le Préscolaire (PS) et cours d'anglais dès la 3<sup>ème</sup> primaire

## 3. Formation relationnelle et sociale

Pour cela, l'ECT cherche à :

- développer la relation avec Dieu, le respect de soi-même, de l'autorité, des autres, de la création
- encourager l'esprit de service et de responsabilité
- développer le sens de l'appartenance à un groupe (famille, classe, école, église, commune, pays).



Dans ce but nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- règlement fondé sur le respect et l'amour du prochain
- culte une fois par semaine et moments bibliques en classe
- sorties de classe, camps
- apprentissage de la solidarité et du partage
- horaire continu (repas pris en commun)

Cette vision s'inspire des réflexions menées au sein des écoles Instruire.ch (Association des Écoles Chrétiennes de Suisse Romande), AESPEF (Association des Établissements Scolaires Protestants Évangéliques Francophones), et ACSI (Association of Christian Schools International).



## Admission

### 1. Âge d'admission

#### A. Au préscolaire (PS)

Tout enfant de 3 ans révolus au 31 août (mois de la rentrée scolaire).

#### B. À l'école primaire

Tout enfant de 4 ans révolus au 31 août précédant la rentrée scolaire doit être inscrit dans un établissement scolaire public ou privé. Des dérogations peuvent être considérées sur demande. Les parents sont alors rendus attentifs au fait que, si durant le cursus scolaire de l'enfant, ils décident de le mettre à l'école publique, celle-ci le placera en principe dans l'année scolaire et le type de classe qui correspondent à son âge.

Une décharge devra être signée, attestant la prise de connaissance des conditions pour une admission éventuelle dans une école publique.

#### C. Au Cycle d'Orientation (CO)

L'ECT prend en priorité les élèves jusqu'à la 10<sup>ème</sup>. La scolarisation d'un élève en 11<sup>ème</sup> reste une exception.

## Horaires

L'école est ouverte dès 8h00 (supervision par un enseignant dans les couloirs).

Merci de respecter les horaires d'arrivée et de départ tout au long de l'année. L'enseignant est libre de partir 5 minutes après le cours sauf appel d'urgence de la part des parents.

Les parents peuvent accompagner les enfants du préscolaire, de la 1 P et 2 P jusqu'à leur salle de classe. Pour les élèves plus âgés, les parents restent à l'extérieur, sauf en cas de rendez-vous avec le corps enseignant.



## Préscolaire

Accueil jusqu'à 9h00.

4 demi-journées par semaine (à préciser).

### 1 à 4 P

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 15h30.

Pour les 1 P et 2 P, accueil jusqu'à 9h.

Pour les 1 P, possibilité d'un 1/2 temps ou d'un 3/4 temps.

### 5 à 8 P

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h15** à 12h00 et de 13h00 à **16h00**. Pas d'école le mercredi matin.

Les frères et sœurs plus jeunes peuvent être accueillis aux activités parascolaires de 15h30 à 16h00, cf page suivante.

## Cycle d'Orientation

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h25 à 12h05 et de 13h05 à 16h05, voire 16h20, selon les jours.

Mercredi matin de 8h25 à 12h05.

Les élèves sont pris en charge durant la pause de midi, avec la collaboration de personnes qualifiées.

## Retards

L'enfant arrivant en retard perturbe la classe lorsqu'elle a déjà commencé et perd des moments précieux. Il convient donc de s'en excuser auprès de l'enseignant et d'en expliquer brièvement la raison. Des retards répétés pourront faire l'objet d'une retenue.

## Absences

En cas d'absence, même très courte, il est impératif de fournir à l'enseignant un **justificatif écrit** portant les nom et prénom de l'enfant, la date et le motif de l'absence. Au-delà de 3 jours, un certificat médical doit être fourni.



## **Demande de congés spéciaux**

Il est demandé aux parents de prendre leurs vacances durant les semaines de vacances officielles.

Les demandes de congés spéciaux se font alors **par écrit** au minimum trois semaines à l'avance, pour un congé qui ne pourra pas être de plus d'une semaine. L'élève sera appelé à rattraper à la maison le retard pris sur le programme. Durant les dates des épreuves communes cantonales et des EVACOM / EVAFA, aucun congé ne pourra être octroyé.

**Il est recommandé d'attendre la réponse de l'école avant de prendre des dispositions.**

## **Devoirs accompagnés – Parascolaire**

Nous proposons des activités parascolaires pour les 1 P à 6 P, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Des devoirs accompagnés pour les 5 P à 8 P et les élèves du CO sont également organisés les lundis et jeudis, voire plus si demande conséquente.

Ces services sont payants, à raison de CHF 8.- par jour de 15h30 à 17h00 pour le parascolaire et de CHF 10.- par jour pour les devoirs accompagnés. Pour les petits qui doivent attendre un grand frère ou une grande sœur jusqu'à la fin de leur cours, un forfait mensuel de CHF 30.- par enfant est demandé.



## Calendrier scolaire / jours de congé

### **Réunion de pré-rentrée parents / enseignants**

Vendredi 16 août 2024 à 19h30

### **Rentrée scolaire**

Lundi 19 août 2024

### **Jeûne genevois**

Jeudi 5 septembre et vendredi 6 septembre 2024

### **Vacances d'automne**

Du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2024

### **Vacances de Noël et Nouvel An**

Du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025

### **Vacances de février**

Du lundi 24 février au vendredi 28 février 2025

### **Vacances de Pâques**

Du vendredi 18 avril au vendredi 2 mai 2025

### **Pont de l'Ascension**

Jeudi 29 mai et vendredi 30 mai 2025

### **Pentecôte**

Lundi 9 juin 2025

### **Vacances d'été**

Dès le lundi 30 juin au vendredi 15 août 2025

### **Rentrée scolaire 2025**

Lundi 18 août 2025



## Rencontres parents / enseignants

Environ trois réunions de parents sont fixées par année à partir d'octobre, en général le lundi soir. Ces rencontres sont essentielles car elles constituent une occasion majeure de transmission de la vision de l'éducation chrétienne et des modalités de collaboration entre l'école et les familles. C'est pourquoi la présence d'au moins un des parents y est indispensable. Ces rencontres peuvent, selon le thème abordé, être ouvertes à un public plus large.

D'autre part, deux entretiens parents – enseignant(s) sont prévus : le premier avant Noël et le second au milieu de l'année scolaire.

Il est également possible de demander un rendez-vous à l'enseignant ou à la direction quand vous le jugez nécessaire.

## Collaboration parentale

Le principe de fonctionnement de l'École Chrétienne Timothée est un système dit **collaboratif**, c'est-à-dire qu'il repose sur l'implication des familles et leur engagement à collaborer avec l'école.

Ceci a un double but :

- 1) Permettre aux familles une participation active à la vie de l'école.
- 2) Offrir une école avec un bon niveau de services et des écolages plus abordables.

Pour cette raison, il est demandé que chaque famille s'investisse bénévolement au minimum **une heure par semaine** dans une tâche pratique d'intérêt général proposée par le comité scolaire. A défaut, la famille s'acquittera de la somme supplémentaire de CHF 80.-/mois (à préciser dans ce cas sur le bulletin de versement : « contribution parentale »).



## Informations Santé – Maladies - Accidents

L'école accueille des enfants en bonne santé, aptes à participer à la vie de la classe et aux activités proposées. Un enfant peut donc être refusé s'il présente des symptômes de maladie ou s'il est fébrile. Si un médicament doit être donné pendant le temps de l'école, les parents doivent inscrire le nom de l'enfant sur la boîte et en expliquer l'utilisation à l'enseignant ou à la référente du CO.

Toute maladie infantile ou contagieuse contractée par l'enfant doit être signalée. En matière de maladies contagieuses transmissibles et nécessitant une éviction temporaire, l'école se base sur le document du Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse.

Si la santé d'un enfant se dégrade à l'école, les parents seront appelés à venir le chercher dans les meilleurs délais.

Au retour de l'enfant, après une absence de plus de 3 jours, les parents remettront un certificat médical.

Pour les accidents bénins, l'école a une pharmacie scolaire avec des médicaments de base qui ne sont donnés qu'en cas de nécessité par le corps enseignant.

En cas d'urgence, en parallèle à l'appel aux parents, l'équipe éducative prend toutes les mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant, suivant les directives données par le médecin référent de l'école. Les frais qui en résultent, médicaux ou autres, sont à la charge des parents.

Pour les enfants domiciliés en France, nous vous encourageons à vous renseigner auprès de votre assurance pour la couverture d'une hospitalisation éventuelle en Suisse ou de la prise en charge des frais tels que ambulance, SOS médecins, etc.

Un formulaire de décharge médicale est à compléter et signer dans le dossier d'inscription, pages 9 et 10 (primaire et secondaire), page 6 (préscolaire).



## **Aumônerie**

L'École Chrétienne Timothée fait partie de la mouvance protestante évangélique. Elle inclut dans son programme diverses activités encourageant la foi en Dieu.

Il se peut que durant l'année, l'équipe enseignante décèle chez un enfant un point particulier qui nécessite la prière. Dans un souci de collaboration avec les églises, les parents seront alors encouragés à prendre rendez-vous avec le responsable de l'église à laquelle ils sont rattachés.

Toutefois, un aumônier se tient à disposition des enfants à l'école pour discuter et prier avec eux s'ils le désirent, le lundi matin.

## **Internet / portables**

Les élèves n'ont pas accès à Internet sur les ordinateurs de l'école sans la présence d'un professeur. Un logiciel contraignant de type "contrôle parental" est installé sur nos appareils.

Les élèves venant à l'école avec leur portable doivent le déposer dans une boîte prévue à cet effet à leur arrivée et le reprendre en fin de journée.



# Règlement

## A. Généralités

- Une tenue vestimentaire adéquate est demandée. Le port d'un jogging ou d'un survêtement est autorisé pour les cours de gymnastique uniquement. Celui d'une casquette ou d'une capuche est permis durant les récréations uniquement.
- Tout appareil électronique est interdit dans l'école (téléphone portable, smartphone, jeux électroniques), sous peine d'être confisqué.
- L'école décline toute responsabilité dans le cas où des objets de valeur seraient échangés, perdus ou cassés par les élèves.

## B. Règlement pour la classe

### 1. La discipline en classe :

- Je suis attentif : je ne bavarde pas, je ne dérange pas mon voisin.
- Je lève la main pour parler.
- Je me tiens bien sur ma chaise.
- Je range mon pupitre, je ramasse les papiers.
- Je ne mange pas de bonbons ni de chewing-gum à l'école.

### 2. Le travail :

- Je m'applique pour faire mon travail sérieusement et soigneusement.
- Je demande des explications au maître si je n'ai pas compris.
- J'apprends à travailler pour moi : je ne copie pas, je ne souffle pas.
- Je prends soin du matériel scolaire et du mobilier de l'école.
- Je pense à apporter toutes les affaires dont j'ai besoin.
- Je fais signer les cahiers quand le maître le demande.
- Je transmets les documents demandés à mes parents.
- J'apprends mes leçons à la maison et je fais tous les devoirs demandés.



### C. Règlement concernant les récréations

1. Par respect, je fais preuve de bienveillance à l'égard de mes camarades et je respecte les consignes du surveillant, ainsi que son autorité :

- Je garde un vocabulaire respectueux (pas d'insultes, pas de gros mots Mt 5:22).
- Je cherche à ne pas fâcher, agacer, provoquer.
- Je suis respectueux et encourageant (Ep 4:29).
- Je joue sans tirer ni déchirer les vêtements des autres.
- Je participe aux activités avec une attitude positive.

2. Je veux apporter la paix et pour cela :

- Je réponds avec calme et mesure face à mes camarades (Ph 4:5) et j'informe l'enseignant si je ne peux résoudre le problème.
- Je demande pardon, si je fais du mal, j'ai le courage de dire :  
"J'ai tort, s'il te plaît, pardonne-moi" (Ep 4:32).
- Je cherche à pardonner à celui qui vient me demander pardon et je ne garde pas rancune (Mt 18:21-22).

3. Mes jeux dans la cour :

- Je ne me bagarre pas, je n'apporte pas d'armes ni de jeux électroniques.
- Je n'apporte aucune littérature immorale ou malsaine, ni objet illicite ou dangereux.
- Je ne sors pas de matériel multimédia (de type portable, etc).
- Je n'exclus pas un enfant de mes jeux.

4. Pour ma sécurité à l'extérieur de l'école :

- Je respecte les limites du parc.
- Je respecte les lieux : j'évite de marcher dans les flaques d'eau, dans la boue, dans les plates-bandes et autour des arbustes.
- Je respecte les consignes du personnel encadrant.



## D. Règlement concernant les locaux

Afin de garder le bâtiment propre et en ordre :

- Je mets mes pantoufles dès que j'arrive à l'école (préscolaire et primaires).
- Je range mes affaires (vêtements, cartable, chaussures, etc.).
- Dès que j'entre dans le bâtiment, je me déplace dans l'école calmement et sans bruit.
- Je veille à la propreté de l'école.
- Je jette mes papiers dans les poubelles prévues à cet effet.
- Je tire la chasse d'eau, je ferme les robinets et j'éteins la lumière des WC.
- Je ne touche pas au matériel qui ne m'appartient pas.
- Je demande la permission à l'enseignant pour amener des objets personnels ou des animaux.

## E. Règles de politesse

J'apprends à bien me comporter avec autrui :

- Je salue les gens que je rencontre.
- Je me montre courtois.
- Je remercie quand on me donne quelque chose.
- J'exprime mon refus en disant "non merci".
- Je demande en disant "s'il te (vous) plaît".
- Je réponds lorsqu'on me pose une question.
- Je n'interromps pas quelqu'un lorsqu'il parle.
- Je respecte les enseignants et je leur dis « bonjour » et « au revoir » et non « salut ».
- Je salue mon enseignant en début et en fin de journée.
- Je demande pour aller aux toilettes.

Pour les élèves de 7 P, 8 P et du CO :

- Je vouvoie les enseignants.
- Je me lève en début de cours.
- Je serre la main à mes professeurs en arrivant, à midi et en fin de journée.



## **F. Encouragements et avertissements**

Chaque enseignant veillera à l'application de ce règlement dans un état d'esprit encourageant. En cas de non-respect, des sanctions seront appliquées avec l'objectif qu'elles soient efficaces (travail supplémentaire, retenue et, dans certains cas exceptionnels, renvoi temporaire). En cas de problèmes disciplinaires importants, les parents seront avertis.

La direction prendra alors avec eux les décisions adéquates concernant l'enfant. S'il n'y a pas de volonté de coopérer de la part des parents et/ou de l'élève, un renvoi définitif peut être envisagé.



## Tarifs et autres frais

### Écolages et frais de matériel

L'École Chrétienne Timothée fait payer des frais d'écolage calculés au plus juste à charge des parents. Elle ne bénéficie d'aucune subvention de l'Etat. Le coût mensuel de scolarité d'un élève du primaire à Genève se montant à environ CHF 1'250.- par mois, l'école ne fait aucun bénéfice et son fonctionnement nécessite des dons privés.

Nous encourageons vivement les parents dans le besoin à chercher des parrains dans leur entourage. En cas de nécessité, une demande de bourse peut être faite, via l'école, auprès de diverses fondations. Tout paiement ou don supplémentaire est le bienvenu.

- **L'écolage est dû sur 12 mois, de septembre à août inclus. Il est payable d'avance le 27 de chaque mois pour le mois suivant (exemple : payer le 27 août pour septembre), sur le CCP N° 16-264207-7 (IBAN 65 0900 0000 1626 4207 7) avec mention des nom et prénom de votre enfant + objet (écolage, contribution parentale). Nous vous demandons de payer en ligne ou de donner un ordre permanent à votre banque ou à la poste.**

Tarifs d'écolage : Voir page 21 (primaire), page 22 (CO) et page 23 (PS).

Des rabais sont accordés en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'École Chrétienne Timothée par famille.

- Un paiement **annuel pour l'achat de matériel scolaire** est perçu par enfant. Il se monte à CHF 220.- pour les élèves du primaire et du préscolaire et à CHF 300.- pour les élèves du CO. **Ce montant est à régler au plus tard le 30 juin qui précède la rentrée scolaire.**
- En cas de départ en cours d'année ou de désistement de dernière minute en début d'année, **les montants du mois courant, ainsi que des trois mois suivants restent dus**, sauf en cas de force majeure (cf. contrat scolaire).



- Une somme supplémentaire pourra être demandée en cas de retenue de l'élève afin de dédommager l'enseignant mobilisé.
- En cas de perte ou de détérioration de matériel, son remplacement sera facturé.

### **Autres frais**

Durant l'année scolaire, diverses activités peuvent être organisées par l'école ou par le corps enseignant. Une participation financière est alors demandée aux parents.

- T-shirt de l'ECT, tous les élèves, au prix de CHF 15.-, à renouveler durant la scolarité (possibilité de les emprunter pour des événements particuliers).
- Fête de l'Escalade, tous les élèves, participation à l'achat de la marmite pour la classe et aux compléments à la soupe (repas de midi) CHF 10.-.
- Journée sportive à Berne, 3 P à 11 CO, frais d'inscription et participation aux frais de transport environ CHF 60.-.
- Sorties piscine, patinoire ou à thème, frais de déplacement et billet d'entrée.
- Sortie de classe, camp : à voir avec les maîtres de classe.
- Voyage d'études, 11 CO, environ CHF 600.- payables en plusieurs fois. Parallèlement, des ventes de pâtisseries ou autres activités sont organisées par les élèves.
- Journées en commun avec d'autres écoles chrétiennes romandes (10CO – 11CO).



Comme expliqué précédemment (p. 19), le coût mensuel de la scolarité d'un élève du primaire à Genève se monte à environ CHF 1'250.-. Il en résulte le barème suivant :

### CLASSES DE REVENUS ET BARÈME ÉCOLE PRIMAIRE (en CHF)

(12 mois par an)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel <u>1<sup>er</sup> enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 60.- <u>2<sup>ème</sup> enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 140.- <u>dès le 3<sup>ème</sup> enfant</u>
1.	160'001 et plus	1'270.-	1'210.-	1'130.-
2.	150'001.- à 160'000.-	1'190.-	1'130.-	1'050.-
3.	140'001.- à 150'000.-	1'110.-	1'050.-	970.-
4.	130'000.- à 140'000.-	1'035.-	975.-	895.-
5.	120'001.- à 130'000.-	965.-	905.-	825.-
6.	110'001.- à 120'000.-	900.-	840.-	760.-
7.	100'001.- à 110'000.-	840.-	780.-	700.-
8.	90'001.- à 100'000.-	785.-	725.-	645.-
9.	80'001.- à 90'000.-	735.-	675.-	595.-
10.	70'001.- à 80'000.-	690.-	630.-	550.-
11.	70'000.- et moins	650.-	590.-	510.-



## CLASSES DE REVENUS ET BARÈME CYCLE D'ORIENTATION (en CHF)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel  <u>1<sup>er</sup> enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 60.- <u>2<sup>ème</sup> enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 140.- <u>dès le 3<sup>ème</sup> enfant</u>
1.	160'001 et plus	1'360.-	1'300.-	1'220.-
2.	150'001.- à 160'000.-	1'280.-	1'220.-	1'140.-
3.	140'001.- à 150'000.-	1'200.-	1'140.-	1'060.-
4.	130'000.- à 140'000.-	1'125.-	1'065.-	985.-
5.	120'001.- à 130'000.-	1'055.-	995.-	915.-
6.	110'001.- à 120'000.-	990.-	930.-	850.-
7.	100'001.- à 110'000.-	930.-	870.-	790.-
8.	90'001.- à 100'000.-	875.-	815.-	735.-
9.	80'001.- à 90'000.-	825.-	765.-	685.-
10.	70'001.- à 80'000.-	780.-	720.-	640.-
11.	70'000.- et moins	740.-	680.-	600.-

Exemples pour une famille de trois enfants, revenus de la catégorie 7. :

1) Tous les enfants sont à l'école primaire

1<sup>er</sup> enfant            840.--

2<sup>ème</sup> enfant         780.--

3<sup>ème</sup> enfant         700.--

Total mensuel    2'320.--

2) Le 1<sup>er</sup> enfant est au CO

1<sup>er</sup> enfant            930.--

2<sup>ème</sup> enfant         780.--

3<sup>ème</sup> enfant         700.--

Total mensuel    2'410.--

\* Revenus nets des deux conjoints, y compris les allocations familiales, éventuellement autres rentes (pension alimentaire). **Joindre la dernière déclaration d'impôts de tous les revenus du ménage.** L'école s'engage à traiter ces documents en toute confidentialité.



## CLASSES DE REVENUS ET BARÈME PRESCOLAIRE (en CHF)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel  <u>1<sup>er</sup> enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 40.- <u>2<sup>ème</sup> enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 90.- <u>dès le 3<sup>ème</sup> enfant</u>
1.	160'001 et plus	760.-	720.-	670.-
2.	150'001.- à 160'000.-	715.-	675.-	625.-
3.	140'001.- à 150'000.-	665.-	625.-	575.-
4.	130'000.- à 140'000.-	620.-	580.-	530.-
5.	120'001.- à 130'000.-	580.-	540.-	490.-
6.	110'001.- à 120'000.-	540.-	500.-	450.-
7.	100'001.- à 110'000.-	505.-	465.-	415.-
8.	90'001.- à 100'000.-	470.-	430.-	380.-
9.	80'001.- à 90'000.-	440.-	400.-	350.-
10.	70'001.- à 80'000.-	415.-	375.-	325.-
11.	70'000.- et moins	390.-	350.-	300.-

Exemples pour une famille de trois enfants, revenus de la catégorie 7. :

### Exemple 1

1 <sup>er</sup> enfant	840.-	primaire
2 <sup>ème</sup> enfant	780.-	primaire
3 <sup>ème</sup> enfant	415.-	préscolaire
<b>Total mensuel</b>	<b>2'035.-</b>	

### Exemple 2

1 <sup>er</sup> enfant	930.-	CO
2 <sup>ème</sup> enfant	780.-	primaire
3 <sup>ème</sup> enfant	415.-	PS
<b>Total mensuel</b>	<b>2'125.-</b>	

\* Revenus nets des deux conjoints, y compris les allocations familiales, éventuellement autres rentes (pension alimentaire). **Joindre la dernière déclaration d'impôts de tous les revenus du ménage.** L'école s'engage à traiter ces documents en toute confidentialité.



## Remarques :

1. **Tout changement important de la situation financière d'une famille, même en cours d'année, devra être signalé** et fera l'objet d'un réajustement de l'écolage aussi bien dans le sens négatif que positif.
2. En cas de difficulté justifiée, se rapprocher de la direction (voir coordonnées p. 4).
3. En cas de non-paiement régulier des écolages mensuels et si aucun arrangement ne peut être raisonnablement négocié, l'école se réserve le droit de ne pas poursuivre l'instruction de l'élève et de recourir, le cas échéant, à l'office des poursuites.



## Marche à suivre pour une inscription

1. Prendre connaissance du dossier de présentation
2. Prendre rendez-vous afin de rencontrer la Direction
3. Possibilité de stage et éventuellement tests à passer
4. Évaluation de la demande par le Comité scolaire pour sa validation. Celui-ci se réserve le droit de ne pas justifier sa décision
5. Lorsque la demande est validée, compléter le dossier d'inscription et convenir d'un rendez-vous pour finaliser l'admission
6. Payer les frais de matériel (validation de l'inscription).

Nous vous remercions de votre intérêt et nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.